

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

**Empiètement sur chaussée, basculement de circulation sur chaussée opposée,  
Circulation alternée manuellement**

➤ **Aiguillage / tirage / raccordement de câble fibre optique**

Nous, Maire de la commune de Velleron (Vaucluse)

VU :

- Le Code de la Route,
- le Code Général des Collectivités territoriales
- l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande en date du 06/04/2021 par Mme FERRERO Marie de l'entreprise GROUPE-CIRCET à GEMENOS ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux d'aiguillage, tirage et raccordement de fibre optique dans chambres FTelecom, et pour des mesures de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : **empiètement sur chaussée, le 14/04/2021** dans les lieux suivants :

➤ **Chemin des Arrayés**

Les travaux seront réalisés par GROUPE-CIRCET – 13 Immeuble Les Baux – 13420 GEMENOS.

### **ARRÊTÉ :**

**Article 1** – Le 14/04/2021, la chaussée sera empiétée dans la zone des travaux d'aiguillage, tirage et raccordement de câble fibre optique dans chambres FTelecom.

**Article 2** – A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** – L'entreprise assurera en permanence la propreté de la chaussée dans la zone du chantier et ses abords. Tout dommage causé au domaine public devra être réparé qualitativement à l'identique par l'entreprise

**Article 4** - Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**Article 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Maire de la commune,
- La Police Municipale de la commune,
- Les Services Techniques de la commune,
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Pernes les Fontaines,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée des travaux ;

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VELLERON,  
Le 8 avril 2021

Le Maire,  
Philippe ARMENGOL

P/o Le Maire par délégation  
Hervé Berenguer

